



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** **Mardi 17 décembre 2013**

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT) et HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT) et BAUD Marie-Thérèse (DT)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DT)
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT) et PIGNIER Christian (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean- Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)

### **Délégués présents sans droit de vote:**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz)

### **Délégués excusés :**

DEMESTE Isabelle (DS La Forclaz)

### **Délégués absents:**

LABAR Philippe (DS La Vernaz), VULLIEZ Guillaume (DS La Baume), VAN HAETSDAELE (DS Le Biot), ROSSET Michel (DS Seytroux), COTTET Jean-Claude (DS Saint Jean d'Aulps), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GAILLARD Jean-Claude (DS Essert-Romand) et MUFFAT Michel (DS Montriond)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

## **1- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

- 16 octobre : Forum des saisonniers à Morzine
- 17 octobre : Bureau du SIAC à Thonon
- 21 octobre : point presse CDDRA à Thonon
- 23 octobre : Bureau et Comité AdM74 à La Roche
- 29 octobre : Comité SIAC à Thonon
- 29 octobre : inauguration CREAMFIL à Thonon
- 7 novembre : Bureau du SIAC à Thonon
- 9 novembre : congrès des maires à Annemasse
- 12 novembre : COPIL ITER à Cogne (IT)
- 13 novembre : 20 ans de CDDRA à Lyon
- 14 novembre : énergie bois à Massongy
- 14 novembre : commission tourisme SIAC à Thonon
- 14 novembre : commission transport SIAC à Thonon
- 21 novembre : commission environnem. SIAC à Thonon
- 21 novembre : commission urbanisme SIAC à Thonon
- 21 novembre : commission habitat SIAC à Thonon
- 21 novembre : Comité du STOC à Thonon

- 25 novembre : collectif saisonnalité à Morzine
- 28 novembre : Bureau rivières à Thonon
- 28 novembre : COTECH CDDRA à Montriond
- 28 novembre : Comité du SIAC à Publier
- 29 novembre : Bureau ADM74 à Bonne
- 3 décembre : CDCEA à Annecy
- 5 décembre : Comité de rivières à Thonon
- 5 décembre : Bureau du SIAC à Thonon
- 5 décembre : COPIL CDDRA/LEADER à Thonon

## **2- Personnel**

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire l'organigramme du personnel de la Communauté de Communes du Haut-Chablais au 1<sup>er</sup> janvier 2014 qui comptera désormais 69 agents :

- 48 agents annuels,
  - 42 salariés,
    - 30 fonctionnaires,
    - 6 CDI,
    - 5 CDD,
    - 1 emploi d'avenir,
  - 5 agents mis à disposition
    - 2 de la commune de Morzine,
    - 3 d'associations,
- 1 agent sous forme de prestation de service.
- 21 saisonniers
  - 5 en hiver
  - 16 en été (13 CDD et 3 mises à dispo)

### ***2.1 Transfert et mise à disposition de personnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de délibérer sur le transfert et la mise à disposition de personnel au 1er janvier 2014 :

- en provenance du SIVOM de la Vallée d'Aulps : 20 agents transférés (15 annuels – 5 saisonniers),
- en provenance du SIVOM du Haut-Chablais : 5 agents transférés,
- en provenance de Morzine :
  - 2 agents transférés
  - 3 agents mis à disposition de plein droit
- en provenance des Gets : 1 agent transféré,
- en provenance de l'office de tourisme de Bellevaux : 1 agent transféré.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le transfert et la mise à disposition de personnel dans les conditions précisées ci-dessus.**

### ***2.2 Refonte du régime indemnitaire***

Charles-Henri MONTET souligne la nécessité de procéder à la refonte du régime indemnitaire pour garantir le maintien des primes des agents transférés et pour étendre la prime de 13<sup>ème</sup> mois à tous les agents. Il précise que, pour ce faire, plusieurs primes doivent être utilisées en fonction des cadres d'emplois de chaque agent :

- la Prime de Fonctions et de Résultats (attachés),
- Prime de Service et de Rendement (techniciens),
- l'Indemnité Spécifique de Service (techniciens),
- l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (rédacteurs, adjoints administratifs et adjoints techniques),

- l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (rédacteurs et attachés de conservation du patrimoine),
- l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (professeurs et assistants d'enseignement artistique),
- l'Indemnité Forfaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (éducateurs de jeunes enfants),
- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (adjoints techniques).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la refonte du régime indemnitaire dans les conditions qui lui ont été présentées.**

### ***2.3 Participation de la collectivité à la protection complémentaire des agents***

Charles-Henri MONTET rappelle que la réglementation impose à la CCHC de maintenir au 1er janvier 2014 non seulement le régime indemnitaire des agents transférés mais aussi les avantages qu'ils ont acquis. Il précise à ce titre qu'une participation à la protection complémentaire est octroyée aux agents transférés dans les conditions suivantes :

- pour le SIVOM de la Vallée d'Aulps, une participation « santé » de 20 euros par mois,
- pour le SIVOM du Haut-Chablais :
  - une participation « santé » de 13 euros par mois,
  - une participation « prévoyance » de 6 euros par mois,
- pour Les Gets, une participation « santé » de 30 euros par mois.

Charles-Henri MONTET propose donc aux membres du Conseil Communautaire, afin de maintenir ces avantages, de voter une participation « santé » de 20 euros par mois et une participation « prévoyance » de 10 euros par mois. Il précise que ces participations ne seront versées qu'aux agents qui adhèrent à un contrat labellisé.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer, à compter du 1er janvier 2014 et dans les conditions présentées ci-dessus, à la protection complémentaire des agents de la CCHC.**

### ***2.4 Mise en place d'un compte épargne-temps***

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le compte épargne-temps est un dispositif qui permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés par le report de jours de congés, de jours de RTT et/ou de repos compensateurs. Il souligne la nécessité de mettre en place ce dispositif afin de reprendre les jours épargnés par les agents transférés. Il propose donc d'instaurer, à compter du 1er janvier 2014, un compte épargne-temps qui pourra être alimenté :

- par des jours de congés (dans la limite de 5 par an),
- par des jours de RTT,
- par des jours de repos compensateurs (dans la limite de 4 par an),
- dans la limite de 60 jours au total.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre en place, à compter du 1er janvier 2014 et dans les conditions présentées ci-dessus, un compte épargne-temps.**

### ***2.5 Relais d'assistantes maternelles : modification du temps de travail du poste d'animatrice***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste de Mireille PLANCHAMP de 18 à 24 heures compte tenu de l'augmentation de sa charge de travail générée par l'extension du RAM aux communes du Brevon.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste d'animatrice du RAM et charge Madame la Présidente de prendre l'arrêté correspondant.**

## ***2.6 Transport : modification du temps de travail du poste de chargée de mission***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste de Béatrice TAVERNIER de 26,25 à 32 heures compte tenu de la diminution du temps de travail de Sabine VINCENTI (passage de 35 à 28 heures) et de l'accroissement de la charge de travail que cette diminution provoque sur ce poste.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail du poste de chargée de mission transport et charge Madame la Présidente de signer l'avenant correspondant.**

## ***2.7 Accueil des saisonniers : mise à disposition de M. BENEDETTI au profit de la CCHC***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC sera compétente à compter du 1er janvier 2014 en matière d'accueil des saisonniers. Il propose de passer une convention de mise à disposition, pour 17,5 heures par semaine, de M. Jean-Pierre BENEDETTI (agent titulaire à Morzine) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 et sur la base des missions suivantes :

- participation au Forum des Saisonniers,
- mise à jour du site Internet,
- distribution des guides du saisonnier,
- relais auprès des employeurs, du Pôle Emploi et de la Mission Locale,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette mise à disposition et autorise Madame la Présidente à signer la convention correspondante.**

## ***2.8 DDVA : renouvellement de Dominique LOUIS sur le poste de gestionnaire commercial***

Charles-Henri MONTET rappelle la création d'un poste de gestionnaire commercial le 10 janvier 2007 pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Il rappelle que ce poste est occupé depuis cette date par Dominique LOUIS qui a bénéficié de contrats successifs d'une année et dont le contrat se termine le 31 décembre 2013. Il propose donc de passer un nouveau contrat avec lui à compter du 1er janvier 2014, ce qui ne peut se faire que sur la base d'un CDI du fait de son ancienneté (plus de 6 ans sur le poste).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter à nouveau Dominique LOUIS, à compter du 1er janvier 2014 et pour une durée indéterminée, sur le poste de gestionnaire commercial.**

## ***2.9 DDVA : création d'un poste d'hôtesse de caisse polyvalente***

Charles-Henri propose aux membres du Conseil Communautaire de créer un poste d'hôtesse de caisse polyvalente pour le DDVA pour la période du 18 décembre 2013 au 19 avril 2014 à 15 heures par semaine (Odile SUPPA).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ce poste.**

## ***2.10 Passation d'une convention de prestation de service avec Morzine pour les ressources humaines***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une convention avec la commune de Morzine pour la réalisation, du 1er janvier au 31 décembre 2014, d'une prestation de service en matière de ressources humaines. Le coût annuel pour la CCHC serait de 14 500 euros, sachant que le contenu précis de cette prestation reste à définir.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer avec la commune de Morzine une convention de prestation de service dans les conditions présentées ci-dessus.**

### 3- Finances

#### **3.1 Budget principal : décision modificative n° 2**

Charles-Henri MONTET souligne la nécessité de voter une décision modificative sur le budget principal dans les conditions suivantes :

##### Service Administration Générale

• Dépense de fonctionnement	023	Virement en investissement	+ 11 800 euros
• Recette de fonctionnement	7078	Autres marchandises	+ 11 800 euros
• Dépense d'investissement	2182-11	Matériel de transport	+ 13 800 euros
• Recette d'investissement	021	Virement du fonctionnement	+ 11 800 euros
• Recette d'investissement	10222	FCTVA	+ 2 000 euros

##### Service Gymnase

• Dépense de fonctionnement	023	Virement en investissement	+ 1 400 euros
• Dépense de fonctionnement	66111	Intérêts des emprunts	- 1 400 euros
• Dépense d'investissement	1641	Remboursement de capital	+ 1 400 euros
• Recette d'investissement	021	Virement du fonctionnement	+ 1 400 euros

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve en dépenses et en recettes les crédits ci-dessus.**

#### **3.2 Création d'un budget annexe SPANC au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public industriel et commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer en dépenses et en recettes au sein d'un budget qui lui est propre.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer, à compter du 1er janvier 2014, un budget annexe SPANC, assujetti à la TVA.**

#### **3.3 Refacturation des reste-à-réaliser 2013 pour les compétences transférées**

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire d'un problème qui va se poser. En effet, toutes les dépenses engagées par les 2 syndicats et les 6 communes entrantes au titre des compétences transférées devront être prises en charge par la CCHC si elles ne sont pas mandatées avant le 31 décembre 2013. Or, Ces dépenses, dont le montant n'est pas arrêté à ce jour, n'ont pas été prévues dans les simulations financières et risquent donc de remettre en cause les équilibres financiers entre les charges et recettes transférées.

Afin de régler ce problème, Charles-Henri MONTET propose de passer une convention avec chacune des collectivités concernées afin de prévoir la refacturation sur 2014 des reste-à-réaliser 2013 concernant les compétences transférées.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de passer une convention avec chacune des collectivités concernées.**

#### **3.4 Transfert d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Charles-Henri MONTET informe les membres du Conseil Communautaire que 11 emprunts sont à transférer ou à refacturer en 2014 :

- Morzine : 6 emprunts globalisés à transférer ou à refacturer,
- Les Gets : 1 emprunt globalisé à transférer partiellement,
- SIVOM de la Vallée d'Aulps : 3 emprunts affectés,
- SIVOM du Haut-Chablais : 1 emprunt affecté.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les avenants nécessaires au transfert des emprunts concernés et/ou les conventions de refacturation pour ceux dont le transfert n'a pas pu être fait avant le paiement de l'échéance ou ceux qui ne sont transférés que partiellement.**

### ***3.5 Passation de conventions d'avance de trésorerie pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014***

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCHC devra prendre en charge dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 de nouvelles dépenses liées à son nouveau périmètre ou à ses nouvelles compétences. Or, elle percevra de janvier à juin des avances de fiscalité sur la base de ses recettes fiscales 2013, sans prise en compte de son nouveau périmètre, d'où un problème évident de trésorerie.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de passer une convention d'avances de trésorerie avec le SIVOM de la Vallée d'Aulps, le SIVOM du Haut-Chablais, Morzine et Les Gets ou de souscrire une ligne de trésorerie auprès d'une banque dans l'hypothèse où ces conventions ne seraient pas signées.**

### ***3.6 Financement des écoles de musique et des crèches au 1<sup>er</sup> janvier 2014***

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, dans l'attente du vote des subventions 2014 et compte tenu de leur manque de trésorerie, de verser dès début janvier un acompte de subvention à 3 associations qui en ont fait la demande :

- Les Ptits Gations : 60 000 €
- Les Bout'Chou du Brevon : 23 000 €
- École de Musique du Brevon : 16 300 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de procéder au versement des sommes convenues.**

### ***3.7 Création d'une régie de recettes pour les musées de Bellevaux***

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de créer une régie de recettes pour les musées (musée Histoires et Traditions et musée de la Faune) et le Jardin Alpin de Bellevaux et de voter les tarifs de la billetterie :

- entrée individuelle enfant : 2,50 € TTC
- entrée individuelle adulte : 3,50 € TTC
- entrée groupe enfant : 2,00 € TTC
- entrée groupe adulte : 2,80 € TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de créer une régie de recettes pour ces musées et approuve les tarifs qui lui sont présentés.**

### ***3.8 Voirie : versement de fonds de concours***

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la volonté de la part des communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps d'apporter des fonds de concours pour les travaux de voirie réalisés en 2013 sur leur territoire.

#### **Montriond :**

- Fond de concours invest. : 146 800,00 €
- Fond de concours fonct. : 26 600,00 €
- FCTVA : 53 798,38 €
- Autofinancement CCVA : 174 188,50 €
- Total : 401 386,88 €

### Saint Jean d'Aulps :

- Fond de concours invest. : 49 600,00 €
- Fond de concours fonct. : 20 400,00 €
- FCTVA : 18 197,23 €
- Autofinancement CCVA : 70 536,55 €
- Total : 158 733,78 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le versement des fonds de concours tels qu'ils lui sont présentés.**

### **3.9 CDDRA : demandes de financement pour le transport à la demande et le Balad'Aulps Bus 3**

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de délibérer sur des demandes de subventions au titre du CDDRA pour le transport à la demande et le Balad'Aulps Bus :

- Transport à la demande – Année 2014 : subvention de 60 797,13 €,
- Balad'Aulps Bus 3 – Année 2014 : subvention de 4 056,00 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente d'établir les demandes de subvention correspondantes.**

### **3.10 ITER : transfert de la programmation du SIHC à la CCHC**

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de délibérer sur le transfert, du SIVOM du Haut-Chablais à la Communauté de Communes du Haut-Chablais, de la programmation du projet ITER du programme européen ALCOTRA (Semaine de la Mobilité – Brev'Bus).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce transfert et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.**

### **3.11 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps**


Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Ouvrage « Crimes et châtements en Chablais » 25,00 €TTC
- Empreintes Vertigo – groupes « Répit Trappiste » 35,00 € TTC / personne
- Fête Médiévale 2014 :
  - Entrée adulte : 7,00 € TTC
  - Entrée enfant (6-15 ans) : 4,00 € TTC
  - Entrée groupe adulte : 5,00 € TTC
  - Entrée groupe enfant : 3,00 € TTC
  - Emplacement 2 jours 70,00 € TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.**

## **4- Déchets**

### **4.1 Vote des tarifs de la redevance spéciale 2014**

1- BUDGET DECHETS 2014	
Dépenses prévisionnelles en plus pour 2014 :	20 000 €
	
<b>Besoins en financement 2014 :</b>	
TEOM : 16 500 € (+ 2 % CCVA + 1 % Etat)	
<b>RS : 3 500 € (+ 6 % des forfaits)</b>	

2- REDEVANCE SPECIALE 2014	
<b>Montant total de RS 2013 :</b>	87 308 €
<b>Montant total de RS 2014 :</b>	90 394 €
<b>Différence : 3 086 €</b>	

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance spéciale 2014 présentés dans les tableaux joints en annexe.**

#### ***4.2 Passation d'un avenant au marché public de collecte des ordures ménagères***

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de passer un avenant au marché de collecte des ordures ménagères pour modifier les tarifs des tournées pour Montriond et Seytroux suite à l'aménagement des conteneurs semi-enterrés. Ces nouveaux tarifs sont les suivants :

- Collecte Montriond / Seytroux avec Les Lindarets et La Lécherette : 450,00 € TTC
- Collecte Montriond / Seytroux sans Les Lindarets et La Lécherette : 360,00 € TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer un avenant au marché en cours.**

#### ***4.3 Passation d'une nouvelle convention avec Ecofolio pour les papiers***

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer une nouvelle convention avec Ecofolio suite à l'obtention par cet éco-organisme d'un nouvel agrément pour les papiers.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette nouvelle convention.**

### **5- Questions diverses**

#### ***5.1 OTVA : désignation d'un nouveau délégué pour la commune du Biot***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de remplacer Michel DUFOUR par Henri-Victor TOURNIER au Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps.**

#### ***5.2 Assurance maladie : motion de soutien pour les travailleurs frontaliers***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite la pérennisation du droit d'option des travailleurs frontaliers au delà du 31 mai 2014 et sollicite le Président de la République pour le maintien du libre choix de l'assurance maladie des travailleurs frontaliers.**

#### ***5.3 Passation de conventions d'occupation de locaux avec les associations partenaires***

Stéphane PUGIN-BRON précise aux membres du Conseil Communautaire qu'un certain nombre de conventions d'occupation de locaux doivent être passées avec les associations qui interviendront dans le cadre des compétences transférées. Ces conventions concerneront plus précisément les bâtiments suivants :

- École de musique de la Vallée d'Aulps,
- École de musique de Morzine,
- École de musique des Gets,
- École de Musique du Brevon,
- Crèche de La Baume,
- Crèche de Vailly,
- Crèche de Morzine,
- Crèche d'Avoriaz,
- Crèche des Gets,
- Musée de la Musique Mécanique,
- Terrain de football de Montriond,
- Terrain de foot de Morzine,
- Terrain de foot de Bellevaux,
- Gare d'accueil d'Avoriaz.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer, avec toutes associations gestionnaires, les conventions nécessaires à la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 des locaux concernés.**



#### ***5.4 Demande de rattachement des communes du Brevon au canton d'Évian***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, souhaite, pour redonner du sens et de la cohérence, que les communes de Reyvroz, Vailly, Lullin et Bellevaux soient rattachées au canton d'Évian.**

#### ***5.5 Balad'Aulps Bus : convention de financement avec le CG74 pour l'hiver 2013-2014***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à passer une convention avec le Conseil Général de la Haute-Savoie pour le financement du Balad'Aulps Bus pour l'hiver 2013-2014.**

#### ***5.6 Réseau des bibliothèques : nouvelle convention avec l'association La Rencontre***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2014, une nouvelle convention avec l'association La Rencontre afin de prévoir les modalités de fonctionnement du réseau des bibliothèques.**

***La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le mardi 21 janvier 2014 à 18h30 et portera notamment sur le vote des subventions 2014.***

Le Biot, le 24 décembre 2013  
La Présidente